



inFOs

JUIN
2019

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les
Collectivités Territoriales

ADJOINTS TECHNIQUES

Compte-Rendu CAP Nationale des Adjointes Techniques du 13 juin 2019

Table des matières

Déclaration liminaire.....	2
Ordre du jour.....	3
Déroulement de la CAP et réponses de l'administration.....	3
Intégrations.....	4
Réorganisation.....	4
Détachement hors périmètre.....	4
Titularisations.....	4
Mobilité – cycle 2018-9.....	5
Date prévisionnelle de la prochaine CAP nationale.....	5
Coordonnées des élu(e)s en CAP.....	5
Coordonnées du syndicat national - Bulletin d'adhésion.....	5

MTES - MCTRCT / Permanence SNP2E-FO

Plot I – 30, passage de l'Arche 92055 LA DÉFENSE CEDEX 04

Téléphone : 01 40 81 24 20 - Télécopie : 01 40 81 24 13

Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Internet : <http://www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/>

DÉCLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,

Cette CAP s'ouvre alors que le projet de loi dit de « Transformation de la Fonction Publique » est en cours de discussion au Parlement. Ce projet est intrinsèquement un projet d'extermination du service public républicain, du statut des fonctionnaires et par conséquent de destruction des fondations de la République. Ce projet, qui a fait l'objet d'une prétendue concertation, s'est rapidement transformé en consternation pour les syndicats, et exacerbe le mécontentement des agents, et celui-ci était déjà grand ! Ce projet constitue une offensive sans précédent contre le service public républicain, au travers de la remise en cause des CAP à peine constituées, des CHSCT et via l'instauration d'une « prime de départ » - l'indemnité de départ volontaire (IDV) - et de la précarisation de l'emploi public par la généralisation du recrutement sous Contrats à durée déterminée. Il prépare de nouvelles et massives suppressions d'emplois et organise l'abandon et la privatisation de missions de service public au détriment des citoyens et des personnels.

Si **Force Ouvrière** s'oppose à ce projet de loi, c'est parce qu'il vise bien sûr directement les agents, mais aussi plus largement la Fonction publique, son organisation et donc sa capacité à continuer à assurer des missions. La création du Statut général en 1946, lequel porte des droits mais aussi des obligations pour les fonctionnaires, « n'a pas été créé par hasard ». Il est en effet le fondement de la Fonction publique républicaine. C'est le Statut qui garantit l'indépendance des agents, permet aussi de respecter l'égalité de traitement des usagers, permet encore aux agents de résister aux pressions de diverses natures : politiques et économiques... et de mettre en œuvre les lois de la République.

Défendre le statut, c'est défendre la Fonction publique républicaine et les droits des usagers, **Force Ouvrière** demande le retrait de ce texte !

Force Ouvrière condamne ces projets de réformes suicidaires socialement et démocratiquement dont les premières victimes seront les citoyens et les fonctionnaires.

La campagne de dénigrement du ministre des comptes et de l'action publique à l'encontre des fonctionnaires « qui feraient moins de 35H par semaine », l'absence de réponse contradictoire de nos ministres face à ce mensonge éhonté pour défendre leurs agents alors qu'ils se sont vus écrêter un million d'heures supplémentaires de travail entre 2016 et 2017, les déclarations du Chef de l'État, les déclarations de nos ministres et les circulaires « anticipatrices » du Premier Ministre, notamment l'indication de la déconcentration des missions « Transport, Logement, Environnement », cœur des missions de nos ministères, ne font qu'accentuer le sentiment de la volonté d'atomisation du service public et particulièrement celui lié aux missions de nos ministères.

N'oublions pas non plus le projet de contre-réforme des retraites par point, prévu pour cet été qui parachèvera le processus de destruction des droits des salariés.

Face au mépris affiché et aux orientations gouvernementales prises qui remettent en cause les fondements de la République, les missions de service public et détruisent massivement les emplois publics notamment dans nos ministères, il n'y a pas d'alternative, la seule réponse à apporter est la mobilisation de tous les personnels pour s'opposer à ces politiques, **Force Ouvrière** appelle les agents des ministères à se défendre collectivement et à organiser le rapport de force nécessaire dès les prochaines semaines.

Mobilité et promotions :

Force Ouvrière ré-affirme son rejet du projet de loi de « Transformation de la Fonction Publique » et rappelle son attachement indéfectible aux CAP nationales, seules garantes d'une égalité de traitement des agents, notamment en matière de mobilité et de promotions.

RIFSEEP :

Force Ouvrière rappelle son opposition à ce système d'individualisation des rémunérations et revendique un régime indemnitaire revalorisé, lié au corps et aux grades et intégré à termes dans le salaire pour le calcul de la pension. De plus, l'intégration de toutes les primes dues aux ATAE n'a pas été effectuée dans le RIFSEEP et en particulier « la prime d'insalubrité ». FO demande la régularisation de cette situation.

Emplois fonctionnels :

Force Ouvrière s'interroge sur l'absence à l'ordre du jour d'un point sur l'attribution des emplois fonctionnels, surtout après l'absence de réponse de l'administration depuis 2 ans sur la revalorisation de leurs grilles de salaire pourtant annoncée par la Fonction publique à nos représentants en 2017, traduirait-elle la volonté de mise en extinction de ce qui constituait une réelle autre voie de promotion pour les adjoints techniques à leurs dépens ?

Ce serait méprisant et scandaleux !

Madame la Présidente nous attendons une réponse sur cette double question.

Enfin, Madame la Présidente, il est temps que l'administration s'occupe réellement des agents de nos Ministères et notamment des adjoints techniques qui ont été depuis plusieurs années malmenés, suite aux abandons de missions et réorganisations dogmatiques en cascade et oubliés de toute forme de reconnaissance.

Les adjoints techniques et **Force Ouvrière** à leur côté, sont en attente de mesures concrètes.

Force Ouvrière reste mobilisé et met tout en œuvre afin de lutter contre toutes les régressions sociales quelques soient leurs origines et réitère son appel à la mobilisation.

Les élus **Force Ouvrière** à la CAP nationale

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du règlement intérieur,**
- **Désignation des représentants du personnel au sein des commissions de réformes,**
- **Approbation du PV de la CAP du 27 novembre 2018,**
- **Mobilité (cycle 2018-9) : Titularisations/Intégrations/Réorganisation de service/Détachement hors périmètre,**
- **Questions diverses.**

DÉROULEMENT DE LA CAP ET RÉPONSES DE L'ADMINISTRATION

Le fonctionnement de la CAP et le règlement intérieur ont fait l'objet d'échanges avec l'administration. En outre l'administration propose de réunir par voie électronique les futures CAP mobilité dans le cas où il n'y a pas de problème particulier à évoquer et dans la mesure où les représentants des OS n'y sont pas opposés. À propos de la question sur l'intégration des primes dans le RIFSEEP, l'administration indique que toutes les primes sont intégrées dans ce régime, ce que contestent les représentants FO estimant pour leur part que ces primes ont disparu et ne sont donc plus payées.

L'administration indique qu'elle n'est pas en mesure d'effectuer un contrôle pour identifier s'il y a eu des anomalies.

Les représentants FO invitent les agents qui auraient des doutes sur la non prise en compte de leurs primes touchées en 2015/2016 de comparer les montants avec leurs feuilles de paie à partir de 2017, date de l'entrée en application du RIFSEEP. Dans le cas où il y aurait un écart, nous vous invitons à vous rapprocher des élus à la CAP en transmettant toutes les pièces démontrant cet écart de rémunération.

Sur l'absence de revalorisation des emplois fonctionnels, l'administration n'a aucune information et renvoie toujours à la même réponse, le dossier est bloqué à la DGAFP. L'administration est pessimiste quant à l'avenir des emplois fonctionnels pour les ATAE. Pour les élus FO c'est inadmissible !!

INTÉGRATIONS

Nom	Prénom	Grade d'origine	Grade d'intégration	Service d'origine	Service d'accueil	Date d'intégration	Observations
LEBRETON	Pierrick	AAP1	ATP1	DREAL Bretagne	DREAL Bretagne	01/07/19	
ROCHE	Dominique	AEP	ATP2	DREAL Auvergne Rhône Alpes	DREAL Auvergne Rhône Alpes	01/07/19	

RÉORGANISATION

Nom	Prénom	Service d'origine	Service d'accueil	grade	Observation
COUTARD	Guy	DDT 77/ SUC	DDT77 / SAJ	ATP2	

DÉTACHEMENT HORS PÉRIMÈTRE

Nom	Prénom	Grade d'origine	Grade d'intégration	Service origine	Service accueil	Date	Observations
BOHN	Eddy	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	ATP2	Conseil régional IDF	IGN	01/08/19	Détaché sur contrat depuis le 1/03/2019
BONVALLET	Christophe	NC	NC	Chartres	IGN	NC	

TITULARISATIONS

Nom	Prénom	Affectation	Mode de recrutement	Date recrutement	Date titularisation	Grade titularisation	Observations
EUGENE	Lydie	SG/SPSSI/ATL1	Emploi réservé	01/11/17	01/11/18	AT	
FEUILLANT	Daniel	Cerema/DterNC/SG	TH	01/05/18	01/05/19	ATP2	
GUYOT	John	Ente 59/SG	TH	15/12/17	15/12/18	ATP2	
PERREE	Jérôme	SG/cab	Emploi réservé	01/07/18	01/07/19	AT	

MOBILITÉ – CYCLE 2018-9

Toutes les mobilités sont effectives au 01/09/2019

Nom	Prénom	Service d'origine	Service d'accueil	grade	Observation
VIEAU	Fabrice	VNF/ DTBS	DREAL Pays de Loire	AEP	FAV
BITOUNE	Henri	SG/SDSIE	SG/ATL3	ATP1	FAV Choix n°3

DATE PRÉVISIONNELLE DE LA PROCHAINE CAP NATIONALE**La date de la prochaine CAP n'a pas été communiquée.****COORDONNÉES DES ÉLU(E)S EN CAP**

Philippe LENIK	AC/SG/SPSSI/ATL3.3 Mail : philippe.lenik@developpement-durable.gouv.fr	Tél. : 01 40 81 20 59
Fabrice BISIAUX	AC/SG/SPSSI/ATL1 Mail : Fabrice.Bisiaux@developpement-durable.gouv.fr	Tél. : 01 40 81 22 07
Simon BOURGOIN	CEREMA Dter EST Mail : simon.bourgoin@cerema.fr	Tél. : 03 88 77 79 25
Steve FAUGLOIRE	DDTM Nord Pas-de-Calais Mail : steve.faugloire@pas-de-calais.gouv.fr	Tél. : 03 21 22 99 99

COORDONNÉES DU SYNDICAT NATIONAL - BULLETIN D'ADHÉSION

Antony LESOUDER, Secrétaire de collège : anthony.lesouder@cerema.fr Tél. : **03 88 77 79 30**
 Permanence Nationale SNP2E-FO : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net Tél. : **01 40 81 24 20**

Bulletin d'adhésion

Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIÈRE.

Je souhaite adhérer au syndicat national des personnels de l'Équipement et de l'Environnement Force Ouvrière.

NOM : _____ PRÉNOM : _____

GRADE : _____ IM : _____

SERVICE : _____

ADRESSE : _____



:

DATE et SIGNATURE :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous :

SN P2E-FO

MTES-MCT - Plot I - Arche de la Défense - Colline Sud – 30, Passage de l'arche
 92055 - Paris La Défense Cedex 04

Désormais la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt en lieu et place de la réduction d'impôt sur les cotisations.
 En effet, tous les salariés, même non imposables, bénéficient de ce crédit d'impôt pour les cotisations syndicales.